



RAPPORT DE GESTION ANNUEL – 2022

ARC FLEXIBOND

OPCVM RELEVANT DE LA DIRECTIVE 2009/65/CE

Société de gestion : Financière de l'Arc
Dépositaire : BNP Paribas SA

Tableau de bord des marchés financiers, 30 décembre 2022



Sources : Bloomberg, Financière de l'Arc.

Revue des évènements de l'année 2022

En 2022, la menace Omicron à peine digérée, les bourses mondiales ont dû faire face à de nouvelles incertitudes dès le mois de janvier. Les tensions géopolitiques en Ukraine ont ressurgi, sans oublier les émeutes au Kazakhstan où le prix du gaz a plus que doublé. La hausse du prix de l'énergie a tenu une

place importante dans l'augmentation de l'inflation dans le monde. C'est d'ailleurs la réaction des banques centrales face à ce phénomène qui préoccupera les investisseurs tout au long de l'année.

Le mois de février a été marqué par l'entrée des troupes russes en Ukraine. De nombreux observateurs considéraient les provocations faites par Moscou comme une façon de tester l'unité de l'UE et de l'OTAN. Mais c'est peut-être sur tout le pays que le président avait finalement des vues. Le marché des matières premières est ressorti renforcé de cet épisode tragique. Ainsi, de forts mouvements haussiers sur le pétrole, le gaz et le blé se sont enclenchés dès l'annonce de l'attaque.

Le mois de mars aura été marqué par l'enlisement du conflit en Ukraine : les sanctions occidentales imposées par ces derniers ont fait plonger le rouble et les bourses russes en début de mois, exerçant une nouvelle pression à la hausse des matières premières. L'impact négatif sur la croissance, notamment européenne, est revenu au cœur des préoccupations. Cependant les banques centrales ne pouvaient, dans cette configuration d'inflation élevée, que maintenir leurs rhétoriques de durcissement monétaire.

Au mois d'avril, les négociations n'ont toujours pas avancé en Ukraine. Pendant ce temps, la Chine continue sa politique zéro Covid, renforçant alors les inquiétudes sur la croissance de l'économie mondiale du fait de l'impact sur les chaînes d'approvisionnement et in fine l'inflation. La Fed met en place son durcissement monétaire, entraînant une tension de 59 points de base (pb) sur le 10 ans américain et de 39 pb sur le 10 ans allemand. La hausse des prix de l'énergie a continué d'accélérer aussi bien en Europe qu'aux États-Unis.

Le mois de mai n'a toujours pas marqué d'avancées sur le front du conflit en Ukraine. L'attention s'est à nouveau portée sur les chiffres d'inflation en Europe, avec une nouvelle accélération des prix au-dessus de 8 %, engendrant une pression supplémentaire sur la BCE pour resserrer sa politique monétaire de façon plus importante que prévu.

Alors qu'au mois de juin le conflit en Ukraine ne s'apaise pas, une autre bataille fait rage : celle de l'inflation qui a continué de surprendre à la hausse notamment aux États-Unis (8,6 % en mai contre 8,3 % en avril). Ainsi la Fed a remonté son taux directeur de 75 pb au cours du mois. De son côté, la BCE a annoncé le 9 juin le début de la normalisation de sa politique monétaire avec une première hausse des taux de 25 pb au mois de juillet tout en mettant fin à son programme de rachats d'actifs.

Le mois de juillet a été chargé en rebondissements : les séances ont été très volatiles et rythmées par une forte nervosité. De nombreuses données macroéconomiques sont ressorties en baisse et en dessous des attentes du consensus (PMI, PIB...), alimentant de plus en plus les craintes de récession mondiale. Le marché a de fait anticipé de fait que les banques centrales ne pourraient pas tenir leurs politiques monétaires restrictives dans la durée. Du côté de la BCE, madame Lagarde a décidé de relever les taux de 50 pb (vs 25 pb attendu), créant la surprise.

Enfin, l'outil anti-fragmentation européen a été divulgué. Il s'agit du « Transmission Protection Instrument » censé constituer un filet de sécurité important en cas de crise. Après un pic atteint en juin à 9,1 % aux États-Unis, l'inflation semble marquer le pas et ralentir à 8,5 % pour le mois de juillet. On peut acter, du moins temporairement, que le resserrement monétaire opéré par la Fed commence à porter ses fruits.

Toutefois, lors de son discours de Jackson Hole fin août, J. Powell réitère sa volonté forte de lutter contre l'inflation. En Europe, celle-ci a continué de surprendre à la hausse : 9,1 % au mois d'août en rythme annualisé après 8,9 % en juillet.

En septembre, l'inflation aux États-Unis continue de ralentir à 8,3 %. La Fed a remonté comme attendu son taux directeur le 21 septembre de 75 pb. En Europe, l'inflation surprend encore défavorablement : elle ressort à 10 %, entraînée par la crise énergétique. Ainsi, la BCE, crée une nouvelle fois la surprise en

procédant à une hausse historique de 75 pb lors de sa réunion du 8 septembre. En Italie, les élections se sont soldées par une victoire du parti d'extrême droite et de sa dirigeante Giorgia Meloni. Ceci a contribué à raviver les craintes de tensions politiques avec l'UE.

En octobre, l'inflation aux États-Unis ralentit encore à 8,2 % sur septembre. Pour la BCE, l'estimation préliminaire du mois d'octobre est ressortie à 10,7 %, la poussant à relever son taux directeur de 75 pb à la réunion du 27 octobre.

En novembre, l'inflation aux États-Unis ressort en dessous des attentes, à 7,7 %. Le resserrement monétaire opéré par la Fed porte alors clairement ses fruits. La Fed a remonté comme attendu son taux directeur de 75 pb le 2 novembre. En Europe, la donnée préliminaire d'inflation pour le mois de novembre est ressortie en baisse à 10%, mais l'inflation cœur reste stable à 5 %.

En décembre, l'inflation aux États-Unis a continué sa baisse, avec 7,1% pour le mois de novembre. La Fed a remonté comme attendu son taux directeur de 50 pb le 14 décembre. Il s'établit alors à 4,5 %. Le marché n'anticipe plus que 50 pb d'augmentation lors de la réunion de la Fed en mars 2023 et un potentiel retournement pour 2024. En Europe, l'inflation cœur est confirmée stable à 5 %. La BCE a, comme attendu, procédé à une hausse de 50 pb le 15 décembre. C'est le discours de sa présidente qui a surpris les marchés, étant très « *hawkish* » (hausseur taux), il a confirmé la poursuite du cycle de hausse et laissé entrevoir au moins 50 pb de hausse en février et une probabilité accrue d'une hausse similaire en mars.

POLITIQUE DE GESTION

Performances

Sur l'exercice clos au 30 décembre 2022, ARC FLEXIBOND affiche une baisse de -4,99 % pour la part C (FR0011513522) et -4,52 % pour la part I (FR0012750487), contre une performance de 0,00 % pour son indice de référence (€STR capitalisé).

✎ *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

Sur 1 an, la volatilité du FCP est de 3,86 % (en pas quotidiens), contre 0,04 % pour l'€STR.

Au 30/12/2022 :

- La sensibilité totale du portefeuille est de +2.91 ;
- La poche *high yield* représente 14,6 % du portefeuille ;
- La poche de liquidités est de 3,44 %.

Les principaux contributeurs à la performance absolue du FCP sur l'année ont été les suivants :

La contribution à la performance s'articule comme suit (exemple de la part C) :

| Sous-classe d'actifs | Total (%) |
|----------------------|--------------|
| Obligations | -8,83 |
| Dérivés | 4,38 |
| Fonds obligataires | 0,11 |
| Frais de gestion | -0,77 |
| Créances monétaires | 0,12 |
| Total | -4,99 |

Dans la poche *Obligations*, les principaux contributeurs sont :

| Contributions positives | | |
|-------------------------|------------------------|----------------------|
| Titres | Contributions 2022 (%) | Poids 30/12/2022 (%) |
| MTNA 4 7/8 09/26/26 | 0,02 | 1,44 |
| PYPL 2.4 10/01/24 | 0,02 | 1,71 |
| UCGIM 1.2 01/20/26 | 0,01 | 2,22 |
| NFLX 3 5/8 06/15/25 | 0,01 | 1,72 |

| Contributions négatives | | |
|-------------------------|------------------------|----------------------|
| Titres | Contributions 2022 (%) | Poids 30/12/2022 (%) |
| CNPFP 2 07/27/50 | -0,38 | 1,55 |
| FRTR 0.1 07/25/31 | -0,39 | Position clôturée |
| BGB 1 1/4 04/22/33 | -0,41 | Position clôturée |
| EOFP 2 3/8 06/15/29 | -0,44 | 1,43 |
| ICADFP 1 3/8 09/17/30 | -0,49 | 0,69 |

Dans la poche *Fonds obligataires*, nos contributeurs sont :

| OPCVM | Contributions 2022 (%) | Poids 30/12/2022 (%) |
|----------------------------|------------------------|----------------------|
| IVO FIXED INCOME-EUR I | -0,05 | 3,46 |
| X ITRAXX CROSSOVER SH SWAP | 0,16 | Position clôturée |

Dans ce contexte, la performance d'ARC FLEXIBOND est en-dessous de son indice de référence.

La sélection de titres obligataires en direct a contribué négativement à la performance (-8,83 %). En effet, la hausse généralisée des taux gouvernementaux, couplée à l'écartement des primes de risque sur les dettes privées, ont été pénalisants pour le Fonds.

L'utilisation de dérivés à but de couverture ou d'exposition a fortement contribué positivement en générant +4,38 % de performance. Dans un contexte de marché difficile, nous sommes parvenus à bénéficier de la volatilité observée sur les marchés. La contribution des futures de change pénalise, quant à elle, la performance.

Notre exposition sur les OPC a contribué positivement à hauteur de +0,11 %. C'est essentiellement notre prise de position sur l'ETF qui protégeait contre l'écartement des spreads de crédit qui a été bénéfique (+0.16%).

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Nos principaux mouvements dans les OPC (ETF inclus) :

| Classe d'actifs | Titres | Acquisitions | Cessions | Total |
|-----------------|----------------------------|--------------|--------------|----------------|
| ETF | X ITRAXX CROSSOVER SH SWAP | 631 713,60 € | 654 888,60 € | 1 286 602,20 € |
| OPC | IVO FIXED INCOME-EUR I | 374 603,00 € | | 374 603,00 € |

Nos principaux mouvements dans les obligations en direct :

| Classe d'actifs | Titres | Acquisitions | Cessions | Total |
|-----------------|-----------------------|--------------|--------------|----------------|
| Obligations | FRTR 1 1/2 05/25/31 | 603 810,00 € | 578 187,00 € | 1 181 997,00 € |
| Obligations | BGB 1 1/4 04/22/33 | 581 022,00 € | 532 311,00 € | 1 113 333,00 € |
| Obligations | FRTR 0.1 07/25/31 | | 833 919,27 € | 833 919,27 € |
| Obligations | FRTR 0.1 03/01/26 | | 822 154,33 € | 822 154,33 € |
| Obligations | BTPS 2.8 12/01/28 | | 769 129,00 € | 769 129,00 € |
| Obligations | SPIEFP 3 1/8 03/22/24 | 206 720,00 € | 198 640,00 € | 405 360,00 € |

PERSPECTIVES ET RISQUES POUR 2023

Sur le plan macroéconomique, l'agenda sera chargé. Les banques centrales et les gouvernements vont devoir jongler avec une inflation qui persiste et des perspectives de récession. Le risque énergétique étant toujours présent en Europe, cela ajoutera d'autant plus de tension dans cette zone. Bien qu'un hiver plutôt doux permette à l'union européenne de sortir la tête de l'eau cette année, le risque se porte désormais sur l'hiver 2023. Bien qu'ayant été très « hawkish » (haussier taux) en 2022, M. Powell et Mme Lagarde devraient ralentir peu à peu le rythme de hausse des taux directeurs pour atteindre une vitesse de croisière. Ceci est particulièrement vrai pour la zone américaine, où la désinflation est bel et bien ancrée. L'horizon pour atteindre le taux terminal approchant à grands pas, la question va désormais se porter sur la durée pendant laquelle les autorités monétaires vont rester à de tels niveaux. Étant encore loin de l'objectif d'inflation à 2 %, la Fed et la BCE ne devraient pas revenir à une politique accommodante de sitôt. Il sera alors nécessaire de surveiller de près l'intensité de dégradation de l'économie. Surtout qu'au vu de l'endettement élevé des États, la marge de manœuvre budgétaire des gouvernements restera probablement limitée.

Dans ce contexte, les poches d'allocation dans les actifs risqués ne devraient pas s'accroître, du moins au cours du premier semestre. Selon l'ampleur de la récession, la fonte des bénéfices sera plus ou moins grande, et le marché actions sera pénalisé. Précisons que le marché européen devra d'autant plus être surveillé car ayant moins souffert que son confrère outre-Atlantique. Pour ce qui est du marché des taux, la reconstruction des rendements obligataires devrait être source d'opportunité. Les taux longs des « govies » redeviennent attractifs. Il en est de même pour le marché du crédit qui retrouve des *spreads* confortables sur les émetteurs *investment grade*. Ainsi, avec des rendements supérieurs aux marchés actions, certains voient 2023 comme l'année de l'obligataire.

Enfin, la persistance des risques géopolitiques connus n'est pas à sous-estimer. Le conflit ukrainien restera malheureusement d'actualité pendant un certain temps. Même au dernier jour de l'année 2022, plusieurs villes ont été victimes de frappes russes, dont la capitale Kiev. La même journée, le président Volodymyr Zelensky a fait la promesse à son pays de se battre jusqu'à la « victoire ». Parallèlement, l'île de Taïwan reste sous la menace de la Chine, qui la considère comme faisant partie de son territoire. Pour ne pas arranger les choses, le dirigeant nord-coréen a déclaré « une augmentation exponentielle de l'arsenal nucléaire ».

En conclusion, les banques centrales continueront d'être au cœur des enjeux de cette année 2023. L'inflation, la croissance et l'emploi seront autant de données qu'il faudra analyser avec attention, tout en étant certain que cette nouvelle année apportera son lot de volatilité et d'inattendu.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Concernant la stratégie de gestion de cette nouvelle année, nous continuons de privilégier les actifs risqués qui devraient continuer de bénéficier du soutien de la part des investisseurs en recherche de rendement. Il faudra néanmoins être plus sélectif sur le choix des émetteurs.

Du côté des taux, ces derniers ne vont pas évoluer de façon claire selon nous, dans la mesure où de nombreuses incertitudes subsistent encore et que la bataille entre l'inflation d'un côté et la récession de l'autre n'est pas finie. La flexibilité au niveau de la gestion de la durée demeurera donc toujours primordiale. Néanmoins, nous actons que la Fed est plus avancée dans son cycle de resserrement monétaire, ce qui limitera le mouvement haussier sur les rendements longs aux US. En Europe, ce dernier pourrait perdurer encore un peu mais là aussi la hausse des taux longs semble limitée. Une baisse de ces derniers sur le second semestre n'est pas à exclure, ce qui serait bénéfique pour la classe d'actifs.

Côté actifs risqués, les niveaux de taux plus élevés qu'en 2021 couplés à des primes de risques plus importantes incitent les investisseurs à revenir sur les dettes privées. Les nouvelles émissions primaires seront une opportunité pour rajouter du risque en portefeuille avec des rendements plus intéressants. Sur la dette corporate *investment grade*, nous conserverons ainsi un positionnement offensif et n'excluons pas de nous rallonger sur des échéances plus longues.

La faiblesse du dollar sur la fin de l'année 2022 a impacté positivement la dette des pays émergents. Nous sommes exposés sur cette dernière mais n'excluons pas une réallocation supplémentaire au cours de l'année 2023.

Achévé de rédiger le 17/01/2023.

Pour l'attribution de performance : les calculs produits ne font pas l'objet d'un contrôle indépendant et sont fournis à titre purement indicatif.

Informations relatives aux opérations de financement sur titre – Règlementation SFTR (« Securities Financing Transaction Regulation »)

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat/revente ou de vente/achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille

Le Fonds applique une stratégie de gestion active et n'a pas recours aux techniques de gestion efficace du portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE. De plus, au cours de cet exercice, seuls les produits dérivés simples (futures & options) ont été utilisés, avec comme contrepartie GFI Derivatives. Le ratio d'engagement au 30 décembre 2022 s'élevait à 0 %, soit 0 €.

Règlements SFDR & Taxonomie

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, qui est un indicateur de marché. Néanmoins, il se voit appliquer dans ses investissements la politique d'exclusion :

- Sectorielle : entreprises dont les activités ont un côté nocif pour l'environnement et/ou pour la société ; et
- Normative : entreprises qui ne se conforment pas à des normes internationales fondamentales, i.e. les dix principes du Pacte mondial de l'ONU et les huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Ce document de la FINANCIERE DE L'ARC est disponible sur son site internet : www.financieredelarc.com.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Financement de la recherche

L'entrée en vigueur de la directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIF 2 ») a imposé un certain nombre de nouvelles obligations, notamment en matière de financement de la recherche financière.

Jusqu'à-là, le coût de l'analyse financière était payé par l'exécution, ex-post. Depuis le 3 janvier 2018, il est pris en charge à la FINANCIERE DE L'ARC via un compte de recherche, qui est alimenté par des contrats de commission de courtage partagée, dans le cadre d'un budget défini ex-ante. Le budget de recherche global est établi sur une base au moins annuelle et fait l'objet d'un suivi semestriel (collecte des frais et montants réglés aux fournisseurs de recherche).

Ces frais de recherche constituent une partie des frais d'intermédiation payés à chaque transaction effectuée sur des actions. Les sommes ainsi collectées sont versées par les brokers sur le compte de

recherche spécifique (« RPA » - *Research Payment Account*) administré par un prestataire de services d'investissement, le CIC. Les frais de recherche facturés au Fonds ont représenté au maximum 0,1 % du montant de chaque transaction.

À noter que la FINANCIERE DE L'ARC a décidé de prendre à sa charge les frais des recherches macro-économique et Crédit.

La société de gestion a établi une politique de financement de la recherche formalisant les principes en la matière et leur application à la FINANCIERE DE L'ARC. Celle-ci est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.financieredelarc.com (rubrique informations règlementaires). Elle tient par ailleurs un comité annuel des fournisseurs de recherche afin d'évaluer la valeur ajoutée de leurs services et leur coût. Des décisions sont prises quant à l'entrée ou la sortie de nouveaux fournisseurs, leurs prestations et leurs prix.

Les porteurs de parts peuvent obtenir le montant du budget total et les dépenses associées, ainsi que la liste des fournisseurs avec leur rémunération et les avantages/services fournis en contactant la société de gestion à l'adresse suivante : contact@financieredelarc.com.

Politique de sélection des intermédiaires

La FINANCIERE DE L'ARC a recours à des prestataires externes qui prennent en charge un dispositif, un service ou une activité qui aurait autrement été du ressort de la société de gestion de portefeuille elle-même.

Cette externalisation est mise en place afin de réaliser des tâches ou fonctions essentielles liées à son activité afin de bénéficier d'une réelle expertise dans les domaines recherchés.

| Nature des tâches ou fonctions essentielles externalisées ou déléguées | Périmètre des fonctions déléguées et externalisées | Prestataire(s) |
|--|---|----------------|
| Gestion administrative et comptable des fonds gérés | <ul style="list-style-type: none"> - Comptabilisation des opérations - Valorisation des instruments financiers (inventaires valorisés) - Calcul des VL - Rapports semestriels et annuels - Diffusion des VL - Calcul des frais courants - Vie juridique des OPCVM | BNP Paribas |
| Centralisateur des ordres de souscriptions - rachats | <ul style="list-style-type: none"> - Centralisation des ordres de souscriptions - Centralisation des ordres de rachat - Communication à la Société de Gestion, au valorisateur et au dépositaire des ordres centralisés | BNP Paribas |
| Trade Support | <ul style="list-style-type: none"> - Matching des ordres - Correct suivi du dénouement des transactions - Correct calcul des frais prélevés par opération | BNP Paribas |
| Informatique / Plan de continuité d'activité | <ul style="list-style-type: none"> - Gestion et maintenance de l'infrastructure informatique - Gestion des sauvegardes et du PCA - Conseil et assistance pour l'achat de tout matériel informatique / téléphonique - Conseil dans le choix des prestataires de services en matière informatique, d'internet et de téléphone - Assistance dans la mise en place et l'installation du réseau - Maintenance dudit réseau | Aqsio |

| | | |
|------|--|-------------|
| EMIR | - Déclaration des transactions à un référentiel central (EMIR) | BNP Paribas |
|------|--|-------------|

1. SELECTION DES PRESTATAIRES

Chacun des prestataires est sélectionné par la direction selon les critères suivants :

1.1. Les critères internes

Le prestataire sélectionné doit répondre à un certain nombre de critères à savoir :

- Être un acteur reconnu dans le domaine concerné ;
- Avoir été recommandé par d'autres personnes ayant eu recours aux services de ce prestataire ;
- Avoir reçu de sa part des engagements par rapport aux besoins particuliers ;
- Être accepté par le cédant et/ou sponsor de l'opération ;
- Proposer des prestations d'un rapport qualité/prix en ligne avec les pratiques de marché et l'expérience de la FINANCIERE DE L'ARC.

1.2. Les critères AMF

La FINANCIERE DE L'ARC se base également sur d'autres critères dits « AMF » indiqués ci-dessous :

- La possibilité pour l'AMF comme pour la FINANCIERE DE L'ARC, de contrôler à tout moment l'activité du délégataire ;
- La possibilité pour la FINANCIERE DE L'ARC d'intervenir auprès du délégataire pour obtenir de lui le respect de la réglementation applicable ;
- L'autorisation pour la FINANCIERE DE L'ARC de résilier à tout moment le contrat signé avec le délégataire et, en cas de résiliation à l'initiative du délégataire, les moyens prévus pour la continuité de la prestation ;
- La FINANCIERE DE L'ARC demeure entièrement responsable de l'activité déléguée ;
- La délégation ne doit pas pouvoir engendrer des conflits d'intérêts ;
- Si le délégataire n'est pas établi dans un État partie à l'accord sur l'EEE, la coopération entre l'AMF et les Autorités de surveillance de cet Etat doit être assurée ;
- Le délégataire doit respecter les règles de bonnes conduites applicables à la gestion de FIA.

Tous ces éléments doivent être clairement formalisés dans la convention signée avec le prestataire.

2. ÉVALUATION DES PRESTATAIRES

La FINANCIERE DE L'ARC restant pleinement responsable du respect de toutes ses obligations professionnelles, il est essentiel qu'elle s'assure du respect de certaines dispositions par les prestataires et garde la maîtrise des tâches et fonctions essentielles qu'elle a externalisées.

Une revue interne est réalisée au moins annuellement pour chaque tâche externalisée. Cette évaluation est formalisée et validée par les dirigeants en collaboration avec les collaborateurs travaillant en ligne avec les prestataires.

3. LE CONTROLE MIS EN PLACE

Le premier niveau de contrôle est assuré par les opérationnels et la direction qui sont responsables de l'archivage de l'ensemble des documents cités dans cette procédure.

Le RCCI assure un contrôle de 2nd niveau en vérifiant que la personne chargée du contrôle de 1^{er} niveau a bien procédé à l'archivage de l'ensemble des documents conformément aux règles établies dans cette procédure.

Politique de rémunération

La politique de rémunération précise les règles de calcul et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par le comité de direction au titre d'un exercice donné aux collaborateurs concernés. Cette enveloppe globale des rémunérations comprenant la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs. Le dispositif mis en place par la FINANCIERE DE L'ARC s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la FINANCIERE DE L'ARC.

La politique s'applique aux rémunérations numéraires suivantes : (i) la part fixe des rémunérations des collaborateurs salariés concernés et (ii) la partie variable (hors dividendes ou intéressement) de la rémunération des collaborateurs salariés concernés.

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de la FINANCIERE DE L'ARC. Il est composé du président de la société et de son directeur général.

Les règles fixées par la politique sont élaborées de telle sorte que le niveau des rémunérations totales attribuées soit en lien avec la richesse créée par la FINANCIERE DE L'ARC sur le long terme, et que ces règles permettent également un alignement d'intérêts entre la Société de Gestion et ses clients.

Sept principes fixent donc le cadre de la rémunération des collaborateurs.

Le dispositif repose sur trois piliers :

- Un pilier quantitatif (basé par exemple pour les gérants sur les performances des OPC gérés et la production en fonction des tâches de chacun pour les collaborateurs autres que les gérants) ;
- Deux piliers qualitatifs :
 - o Le premier s'intéressant au risque opérationnel (rigueur, respect des processus de gestion ou d'analyse mis en place, participation à la comitologie) et au risque d'absence de cohésion au sein de la FINANCIERE DE L'ARC (participation au collectif de l'entreprise / la vie collaborative, civisme). L'esprit d'initiative (à travers par exemple la mise en place de nouveaux outils) participe à la prévention de ces deux risques ;
 - o Le second s'attachant au risque règlementaire (respect du code de déontologie, de la réglementation, des politiques et procédures en vigueur à la FINANCIERE DE L'ARC, de l'éthique normalement attendue d'un collaborateur...).

Les poids des piliers seront les suivants : 50 % pour le premier et 25 % chacun pour les deuxième et troisième piliers.

La rémunération variable est conditionnée à un résultat courant avant impôts (RCAI) de la société de gestion d'au moins 400 K€. Ceci permet de s'assurer qu'elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet <https://financieredelarc.com/informations-reglementaires/>.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la FINANCIERE DE L'ARC à l'ensemble de son personnel, soit 12 personnes bénéficiaires au 30 décembre 2022 s'est élevé à 840 072 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la FINANCIERE DE L'ARC sur l'exercice 2022 : 685 597 euros, soit 83 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la FINANCIERE DE L'ARC lors de l'exercice 2022 : 145 550 euros, soit 17 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable. Par ailleurs, aucun dispositif de « *carried interest* » n'a été mis en place.

Le comité de direction de la FINANCIERE DE L'ARC assurant la fonction de surveillance de la politique de rémunération a mené un examen annuel afin de s'assurer de la conformité de cette dernière et de sa bonne application. Aucune irrégularité n'a été constatée.

Les politiques de rémunération et de sélection des intermédiaires financiers sont disponibles sur notre site internet www.financieredelarc.com au sein de la rubrique « Informations réglementaires ».



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP ARC FLEXIBOND

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

FCP ARC FLEXIBOND

260, Rue Guillaume du Vair
13546 Aix-en-Provence

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP ARC FLEXIBOND,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ARC FLEXIBOND relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

Jean-Luc MENDIELA

Bilan actif

| | Exercice 30/12/2022 | Exercice 31/12/2021 |
|---|------------------------|------------------------|
| Immobilisations Nettes | - | - |
| Dépôts | - | - |
| Instruments financiers | 10,222,441.33 | 14,561,649.66 |
| Actions et valeurs assimilées | - | - |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | 5,052,988.61 | 9,009,540.40 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 5,052,988.61 | 9,009,540.40 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Titres de créances | 4,803,332.72 | 5,552,109.26 |
| Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables | - | - |
| Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances | 4,803,332.72 | 5,552,109.26 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Titres d'organismes de placement collectif | 366,120.00 | - |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne | 366,120.00 | - |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne | - | - |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés | - | - |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés | - | - |
| Autres organismes non européens | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - |
| Créances représentatives de titre reçus en pension | - | - |
| Créances représentatives de titres prêtés | - | - |
| Titres empruntés | - | - |
| Titres donnés en pension | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| Instruments financiers à terme | - | - |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Autres opérations | - | - |
| Autres Actifs : Loans | - | - |
| Autres instruments financiers | - | - |
| Créances | - | 112,338.54 |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | - | 112,338.54 |
| Comptes financiers | 366,696.06 | 614,028.61 |
| Liquidités | 366,696.06 | 614,028.61 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 10,589,137.39 | 15,288,016.81 |

Bilan passif

| | Exercice 30/12/2022 | Exercice 31/12/2021 |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Capitaux propres | - | - |
| Capital | 10,186,022.95 | 15,433,848.78 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | - | - |
| Report à nouveau (a) | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | 289,095.79 | -348,943.29 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 107,021.09 | 162,579.28 |
| Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net) | 10,582,139.83 | 15,247,484.77 |
| Instruments financiers | - | - |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | - | - |
| Dettes représentatives de titres empruntés | - | - |
| Autres opérations temporaires | - | - |
| Instruments financiers à terme | - | - |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | - | - |
| Autres opérations | - | - |
| Dettes | 6,997.56 | 40,532.04 |
| Opérations de change à terme de devises | - | - |
| Autres | 6,997.56 | 40,532.04 |
| Comptes financiers | - | - |
| Concours bancaires courants | - | - |
| Emprunts | - | - |
| TOTAL DU PASSIF | 10,589,137.39 | 15,288,016.81 |

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

| | Exercice 30/12/2022 | Exercice 31/12/2021 |
|---|------------------------|------------------------|
| Opérations de couverture | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Futures | | |
| achat EURO FX CURR FUT (CME) 14/03/2022 | - | 1,629,358.29 |
| vente EURO-BUND FUTURE 08/03/2022 | - | 3,427,400.00 |
| vente US LONG BOND FUT (CBT) 22/03/2022 | - | 1,410,811.64 |
| Engagements de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| | | |
| Autres opérations | | |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagements de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

Compte de résultat

| | Exercice 30/12/2022 | Exercice 31/12/2021 |
|---|------------------------|------------------------|
| Produits sur opérations financières | - | - |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | - | - |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 154,054.94 | 214,382.25 |
| Produits sur titres de créances | 74,000.00 | 95,128.60 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | - | - |
| Produits sur instruments financiers à terme | - | - |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 585.37 | - |
| Produits sur prêts | - | - |
| Autres produits financiers | - | - |
| TOTAL I | 228,640.31 | 309,510.85 |
| Charges sur opérations financières | - | - |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | - | - |
| Charges sur instruments financiers à terme | - | - |
| Charges sur dettes financières | -4,275.40 | -4,850.05 |
| Autres charges financières | - | - |
| TOTAL II | -4,275.40 | -4,850.05 |
| Résultat sur opérations financières (I + II) | 224,364.91 | 304,660.80 |
| Autres produits (III) | - | - |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV) | -97,229.60 | -127,289.73 |
| Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV) | 127,135.31 | 177,371.07 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V) | -20,114.22 | -12,386.28 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI) | - | -2,405.51 |
| Résultat (I + II + III + IV + V + VI) | 107,021.09 | 162,579.28 |

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

ARC FLEXIBOND

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Le cours d'évaluation des Crédit Default Swaps (CDS) émane d'un contributeur qui nous est fourni par la société de gestion.

L'engagement hors bilan des CDS correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille

- 1 % TTC maximum pour la part « C »
- 0,50 TTC maximum pour la part « I »

La dotation est calculée sur la base de l'actif net, hors OPC FINANCIERE DE L'ARC. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

20 % TTC de la surperformance au-delà de l'€STR capitalisé

- +1,5 % pour les parts C ; et
- +2 % pour les parts I.

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence (€STR capitalisé +1,5 % pour les parts C et +2 % pour les parts I) sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de gestion.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence (€STR capitalisé +1,5 % pour les parts C et +2 % pour les parts I) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les orientations ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du Fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

Période d'observation

La première période d'observation débutera avec une durée de douze mois commençant au début de l'année 2022. À l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence) ;
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre ;
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

À chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20 % de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la Société de gestion.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part « C »

Capitalisation pour la part « I »

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part « C »
Capitalisation pour la part « I »

Changements affectant le fonds

Néant.

Evolution de l'actif net

| | Exercice 30/12/2022 | Exercice 31/12/2021 |
|---|------------------------|------------------------|
| Actif net en début d'exercice | 15,247,484.77 | 17,029,920.93 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) | 500,516.33 | 4,412,126.40 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.) | -4,500,620.26 | -5,802,051.51 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 131,048.04 | 126,737.63 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -377,362.08 | -226,994.94 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 2,326,174.44 | 1,339,721.82 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | -1,686,165.44 | -1,619,403.11 |
| Frais de transaction | -25,351.57 | -51,024.42 |
| Différences de change | 32,456.14 | 48,474.11 |
| Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers : | -1,135,133.92 | -251,188.66 |
| Différence d'estimation exercice N | -955,898.39 | 179,235.53 |
| Différence d'estimation exercice N-1 | -179,235.53 | -430,424.19 |
| Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme : | -58,041.93 | 66,610.74 |
| Différence d'estimation exercice N | - | 58,041.93 |
| Différence d'estimation exercice N-1 | -58,041.93 | 8,568.81 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | - | - |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | - | -409.78 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 127,135.31 | 177,371.07 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | - | - |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | - | -2,405.51 |
| Autres éléments | - | - |
| Actif net en fin d'exercice | 10,582,139.83 | 15,247,484.77 |

Complément d'information 1

| | Exercice 30/12/2022 |
|---|------------------------|
| Engagements reçus ou donnés | |
| Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*) | - |
| Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie | |
| Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan | - |
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | - |
| Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe | |
| Dépôts | - |
| Actions | - |
| Titres de taux | - |
| OPC | - |
| Acquisitions et cessions temporaires sur titres | - |
| Swaps (en nominal) | - |
| Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire | |
| Titres acquis à réméré | - |
| Titres pris en pension | - |
| Titres empruntés | - |

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

| | Exercice 30/12/2022 | |
|--|-------------------------|-----------------------------------|
| Emissions et rachats pendant l'exercice comptable | Nombre de titres | |
| Catégorie de classe C (Devise: EUR) | | |
| Nombre de titres émis | 5,001.207 | |
| Nombre de titres rachetés | 20,265.915 | |
| Catégorie de classe I (Devise: EUR) | | |
| Nombre de titres émis | - | |
| Nombre de titres rachetés | 25.555 | |
| Commissions de souscription et/ou de rachat | Montant (EUR) | |
| Commissions de souscription acquises à l'OPC | - | |
| Commissions de rachat acquises à l'OPC | - | |
| Commissions de souscription perçues et rétrocédées | - | |
| Commissions de rachat perçues et rétrocédées | - | |
| Frais de gestion | Montant (EUR) | % de l'actif net moyen |
| Catégorie de classe C (Devise: EUR) | | |
| Frais de gestion et de fonctionnement (*) | 69,680.04 | 1.00 |
| Commissions de surperformance | 5.17 | - |
| Autres frais | - | - |
| Catégorie de classe I (Devise: EUR) | | |
| Frais de gestion et de fonctionnement (*) | 27,544.39 | 0.50 |
| Commissions de surperformance | - | - |
| Autres frais | - | - |
| Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues) | - | |

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

| | Exercice 30/12/2022 |
|--|------------------------|
| Ventilation par nature des créances | |
| Avoir fiscal à récupérer | |
| Déposit euros | |
| Déposit autres devises | |
| Collatéraux espèces | |
| Valorisation des achats de devises à terme | |
| Contrevaleur des ventes à terme | |
| Autres débiteurs divers | |
| Coupons à recevoir | |
| TOTAL DES CREANCES | |
| Ventilation par nature des dettes | |
| Déposit euros | |
| Déposit autres devises | |
| Collatéraux espèces | |
| Provision charges d'emprunts | |
| Valorisation des ventes de devises à terme | |
| Contrevaleur des achats à terme | |
| Frais et charges non encore payés | 6,997.56 |
| Autres créditeurs divers | |
| Provision pour risque des liquidités de marché | |
| TOTAL DES DETTES | 6,997.56 |

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

| | Exercice 30/12/2022 |
|---|------------------------|
| Actif | |
| Obligations et valeurs assimilées | 5,052,988.61 |
| Obligations indexées | - |
| Obligations convertibles | - |
| Titres participatifs | - |
| Autres Obligations et valeurs assimilées | 5,052,988.61 |
| Titres de créances | 4,803,332.72 |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 4,803,332.72 |
| Bons du Trésor | - |
| Autres TCN | - |
| Autres Titres de créances | 4,803,332.72 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | - |
| Autres actifs : Loans | - |
| Passif | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - |
| Actions | - |
| Obligations | - |
| Autres | - |
| Hors-bilan | |
| Opérations de couverture | |
| Taux | - |
| Actions | - |
| Autres | - |
| Autres opérations | |
| Taux | - |
| Actions | - |
| Autres | - |

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

| | Taux fixe | Taux variable | Taux révisable | Autres |
|-----------------------------------|--------------|---------------|----------------|------------|
| Actif | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | 3,400,222.95 | - | 1,652,765.66 | - |
| Titres de créances | 3,197,121.83 | - | 1,606,210.89 | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |
| Autres actifs: Loans | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | 366,696.06 |
| Passif | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - |

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

| | [0 - 3 mois] |]3 mois - 1 an] |]1 - 3 ans] |]3 - 5 ans] | > 5 ans |
|-----------------------------------|--------------|-----------------|--------------|--------------|--------------|
| Actif | | | | | |
| Dépôts | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | - | - | 1,442,095.29 | 1,016,838.26 | 2,594,055.06 |
| Titres de créances | - | 413,796.75 | 942,549.56 | 1,388,312.37 | 2,058,674.04 |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Autres actifs: Loans | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | 366,696.06 | - | - | - | - |
| Passif | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - | - | - |
| Hors-bilan | | | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - | - | - |

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

| | USD | GBP | JPY |
|--|------------|--------|-------|
| Actif | | | |
| Dépôts | - | - | - |
| Actions et valeurs assimilées | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées | 815,105.71 | - | - |
| Titres de créances | - | - | - |
| Titres d'OPC | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - |
| Autres actifs: Loans | - | - | - |
| Autres instruments financiers | - | - | - |
| Créances | - | - | - |
| Comptes financiers | 40,615.02 | 111.45 | 10.73 |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres | - | - | - |
| Dettes | - | - | - |
| Comptes financiers | - | - | - |
| Hors-bilan | | | |
| Opérations de couverture | - | - | - |
| Autres opérations | - | - | - |

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

| | Exercice 30/12/2022 | Exercice 31/12/2021 |
|---|------------------------|------------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | - | - |
| Résultat | 50,293.90 | 67,793.04 |
| Total | 50,293.90 | 67,793.04 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 50,293.90 | 67,793.04 |
| Total | 50,293.90 | 67,793.04 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat | | |
| Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux: | | |
| provenant de l'exercice | - | - |
| provenant de l'exercice N-1 | - | - |
| provenant de l'exercice N-2 | - | - |
| provenant de l'exercice N-3 | - | - |
| provenant de l'exercice N-4 | - | - |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

| | Exercice 30/12/2022 | Exercice 31/12/2021 |
|---|------------------------|------------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 170,973.68 | -186,540.05 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| Total | 170,973.68 | -186,540.05 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | 170,973.68 | -186,540.05 |
| Total | 170,973.68 | -186,540.05 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

| | Exercice 30/12/2022 | Exercice 31/12/2021 |
|---|------------------------|------------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | - | - |
| Résultat | 56,727.19 | 94,786.24 |
| Total | 56,727.19 | 94,786.24 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Report à nouveau de l'exercice | - | - |
| Capitalisation | 56,727.19 | 94,786.24 |
| Total | 56,727.19 | 94,786.24 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |
| Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat | | |
| Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux: | | |
| provenant de l'exercice | - | - |
| provenant de l'exercice N-1 | - | - |
| provenant de l'exercice N-2 | - | - |
| provenant de l'exercice N-3 | - | - |
| provenant de l'exercice N-4 | - | - |

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

| | Exercice 30/12/2022 | Exercice 31/12/2021 |
|---|------------------------|------------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | - | - |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | 118,122.11 | -162,403.24 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | - | - |
| Total | 118,122.11 | -162,403.24 |
| Affectation | | |
| Distribution | - | - |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | - | - |
| Capitalisation | 118,122.11 | -162,403.24 |
| Total | 118,122.11 | -162,403.24 |
| Information relative aux titres ouvrant droit à distribution | | |
| Nombre de titres | - | - |
| Distribution unitaire | - | - |

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe C (Devise: EUR)

| | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 |
|------------------------------------|------------|------------|------------|------------|-------------------|
| Valeur liquidative (en EUR) | | | | | |
| Parts C | 107.40 | 105.67 | 105.38 | 102.71 | 97.58 |
| Actif net (en k EUR) | 2,065.64 | 5,265.98 | 7,222.29 | 8,141.35 | 6,245.06 |
| Nombre de titres | | | | | |
| Parts C | 19,232.867 | 49,833.017 | 68,532.692 | 79,260.525 | 63,995.817 |

| Date de mise en paiement | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|------------|------------|-------------|
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR) | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR) | - | - | - | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR) | - | - | - | - | - |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR) | | | | | |
| Parts C | -1.20 | -6.21 | -3.73 | -2.35 | 2.67 |
| Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR) | | | | | |
| Parts C | 2.67 | 2.51 | 0.94 | 0.85 | 0.78 |

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe D (Devise: EUR)

| | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2020 |
|------------------------------------|------------|------------|------------|
| Valeur liquidative (en EUR) | | | |
| Parts D | 90.12 | 86.33 | 85.21 |
| Actif net (en k EUR) | 898.92 | 633.16 | 373.61 |
| Nombre de titres | | | |
| Parts D | 9,973.978 | 7,333.790 | 4,384.157 |

| Date de mise en paiement | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2020 |
|---|------------|------------|------------|
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR) | - | - | - |
| Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR) | 2.28 | 2.08 | 0.74 |
| Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR) | - | - | - |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR) | | | |
| Parts D | -1.02 | -5.14 | -3.04 |
| Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR) | | | |
| Parts D | - | - | - |

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ARC FLEXIBOND

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

| | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 |
|------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------------|
| Valeur liquidative (en EUR) | | | | | |
| Parts C | 103,333.81 | 102,178.69 | 102,412.33 | 100,319.57 | 95,783.57 |
| Actif net (en k EUR) | 10,444.36 | 6,992.70 | 9,434.02 | 7,106.14 | 4,337.08 |
| Nombre de titres | | | | | |
| Parts C | 101.074 | 68.436 | 92.118 | 70.835 | 45.280 |

| Date de mise en paiement | 31/12/2018 | 31/12/2019 | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 30/12/2022 |
|---|------------|------------|------------|------------|-----------------|
| Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR) | - | - | - | - | - |
| Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR) | - | - | - | - | - |
| Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR) | - | - | - | - | - |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR) | | | | | |
| Parts C | -1,150.06 | -5,995.60 | -3,625.43 | -2,292.69 | 2,608.70 |
| Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR) | | | | | |
| Parts C | 3,081.18 | 2,934.02 | 1,421.19 | 1,338.12 | 1,252.80 |

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ARC FLEXIBOND

Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

| Eléments d'actifs et libellé des valeurs | Quantité | Cours | Devise cotation | Valeur actuelle | % arrondi de l'actif net |
|---|------------|--------|-----------------|---------------------|--------------------------|
| Obligations et valeurs assimilées | | | | 5,052,988.61 | 47.75 |
| Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | 5,052,988.61 | 47.75 |
| AT&T INC 20-31/12/2060 FRN | 200,000.00 | 90.01 | EUR | 183,917.10 | 1.74 |
| BELFIUS BANK SA 3.125% 16-11/05/2026 | 200,000.00 | 96.01 | EUR | 196,084.22 | 1.85 |
| BP CAPITAL PLC 20-22/06/2169 FRN | 200,000.00 | 92.17 | EUR | 187,814.60 | 1.77 |
| CNP ASSURANCES 14-05/06/2045 FRN | 200,000.00 | 99.31 | EUR | 203,556.99 | 1.92 |
| CNP ASSURANCES 19-27/07/2050 FRN | 200,000.00 | 81.00 | EUR | 163,743.40 | 1.55 |
| COVESTRO AG 1.75% 16-25/09/2024 | 200,000.00 | 96.54 | EUR | 194,046.90 | 1.83 |
| CRH FUNDING 1.625% 20-05/05/2030 | 200,000.00 | 84.96 | EUR | 172,083.70 | 1.63 |
| DANONE 21-31/12/2061 FRN | 200,000.00 | 84.12 | EUR | 168,340.63 | 1.59 |
| DERICHEBOURG 2.25% 21-15/07/2028 | 200,000.00 | 86.24 | EUR | 174,586.00 | 1.65 |
| EDP SA 19-30/04/2079 FRN | 200,000.00 | 98.72 | EUR | 203,543.63 | 1.92 |
| FAURECIA 2.375% 21-15/06/2029 | 200,000.00 | 75.71 | EUR | 151,649.50 | 1.43 |
| GROUPAMA SA 6% 17-23/01/2027 | 200,000.00 | 104.39 | EUR | 220,132.47 | 2.08 |
| HOLCIM FINANCE L 0.5% 20-23/04/2031 | 200,000.00 | 74.32 | EUR | 149,342.63 | 1.41 |
| IBERDROLA INTL 21-31/12/2061 FRN | 200,000.00 | 76.48 | EUR | 156,236.00 | 1.48 |
| ICADE SANTE SAS 1.375% 20-17/09/2030 | 100,000.00 | 73.14 | EUR | 73,542.85 | 0.69 |
| INEOS FINANCE PL 2.875% 19-01/05/2026 | 200,000.00 | 86.64 | EUR | 174,270.28 | 1.65 |
| ING GROEP NV 4.625% 18-06/01/2026 | 250,000.00 | 97.70 | USD | 234,208.96 | 2.21 |
| LOREAL SA 0.375% 22-29/03/2024 | 200,000.00 | 97.23 | EUR | 195,041.34 | 1.84 |
| NETFLIX INC 3.625% 20-15/06/2025 | 200,000.00 | 95.88 | USD | 180,029.65 | 1.70 |
| NEXANS SA 2.75% 17-05/04/2024 | 100,000.00 | 99.02 | EUR | 101,073.85 | 0.96 |
| ORANGE 14-29/12/2049 FRN | 200,000.00 | 101.03 | EUR | 211,557.15 | 2.00 |
| PAYPAL HOLDING 2.4% 19-01/10/2024 | 200,000.00 | 95.85 | USD | 180,782.38 | 1.71 |
| SCHLUMBERGER HLD 3.9% 19-17/05/2028 | 250,000.00 | 93.44 | USD | 220,084.72 | 2.08 |
| SPIE SA 2.625% 19-18/06/2026 | 200,000.00 | 94.64 | EUR | 192,142.33 | 1.82 |
| SUEZ 19-31/12/2059 FRN | 200,000.00 | 86.53 | EUR | 174,056.16 | 1.64 |
| THERMO FISHER 2% 14-15/04/2025 | 200,000.00 | 96.90 | EUR | 196,686.19 | 1.86 |
| VOLKSWAGEN INTFN 3.125% 22-28/03/2025 | 200,000.00 | 97.99 | EUR | 199,216.30 | 1.88 |
| VONOVIA BV 0.75% 18-15/01/2024 | 200,000.00 | 96.88 | EUR | 195,218.68 | 1.84 |
| Titres de créances | | | | 4,803,332.72 | 45.39 |
| Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé | | | | 4,803,332.72 | 45.39 |
| Autres Titres de Créances | | | | 4,803,332.72 | 45.39 |
| ARCELORMITTAL SA 4.875% 22-26/09/2026 | 150,000.00 | 99.99 | EUR | 151,974.39 | 1.44 |
| ASSICURAZIONI 4.125% 14-04/05/2026 | 200,000.00 | 101.36 | EUR | 208,241.07 | 1.97 |

ARC FLEXIBOND

Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

| Eléments d'actifs et libellé des valeurs | Quantité | Cours | Devise cotation | Valeur actuelle | % arrondi de l'actif net |
|--|------------|--------|--------------------|----------------------|--------------------------------|
| BANQ FED CRD MUT 1.875% 16-04/11/2026 | 200,000.00 | 92.20 | EUR | 185,012.44 | 1.75 |
| BNP PARIBAS 22-31/03/2032 FRN | 200,000.00 | 88.41 | EUR | 180,622.22 | 1.71 |
| CAIXABANK 21-18/06/2031 FRN | 200,000.00 | 85.29 | EUR | 171,941.01 | 1.62 |
| CARLSBERG BREW 0.5% 17-06/09/2023 | 200,000.00 | 98.58 | EUR | 197,492.03 | 1.87 |
| CRD MUTUEL ARKEA 3.25% 16-01/06/2026 | 200,000.00 | 96.54 | EUR | 196,924.58 | 1.86 |
| CRED AGRICOLE SA 20-05/06/2030 FRN | 200,000.00 | 92.14 | EUR | 186,167.67 | 1.76 |
| DAIMLER AG 1.5% 16-09/03/2026 | 150,000.00 | 94.50 | EUR | 143,603.82 | 1.36 |
| DSM NV 0.75% 16-28/09/2026 | 100,000.00 | 89.82 | EUR | 90,018.32 | 0.85 |
| EASYJET PLC 1.125% 16-18/10/2023 | 220,000.00 | 98.08 | EUR | 216,304.72 | 2.04 |
| ELIS SA 1% 19-03/04/2025 | 200,000.00 | 93.19 | EUR | 187,886.85 | 1.78 |
| INTESA SANPAOLO 1.75% 19-04/07/2029 | 200,000.00 | 83.95 | EUR | 169,664.79 | 1.60 |
| IREN SPA 1.95% 18-19/09/2025 | 200,000.00 | 95.30 | EUR | 191,722.60 | 1.81 |
| KBC GROUP NV 21-07/12/2031 FRN | 200,000.00 | 82.69 | EUR | 165,480.47 | 1.56 |
| LVMH MOET HENNES 0.75% 20-07/04/2025 | 200,000.00 | 95.38 | EUR | 191,867.70 | 1.81 |
| RCI BANQUE 0.5% 22-14/07/2025 | 200,000.00 | 90.97 | EUR | 182,421.97 | 1.72 |
| SOCIETE GENERALE 18-23/02/2028 FRN | 200,000.00 | 99.03 | EUR | 200,423.75 | 1.89 |
| SOCIETE GENERALE 21-30/06/2031 FRN | 200,000.00 | 85.43 | EUR | 172,016.74 | 1.63 |
| TOTALENERGIES SE 19-31/12/2049 FRN | 200,000.00 | 94.65 | EUR | 191,931.40 | 1.81 |
| UNIBAIL-RODAMCO 1% 15-14/03/2025 | 200,000.00 | 93.52 | EUR | 188,650.44 | 1.78 |
| UNICREDIT SPA 20-20/01/2026 FRN | 250,000.00 | 92.63 | EUR | 234,430.27 | 2.22 |
| UNIQA INSURANCE 13-31/07/2043 FRN | 100,000.00 | 100.26 | EUR | 103,197.36 | 0.98 |
| UPM-KYMMENE OYJ 0.125% 20-19/11/2028 | 200,000.00 | 80.80 | EUR | 161,630.82 | 1.53 |
| VEOLIA ENVRNMT 1.25% 20-15/04/2028 | 200,000.00 | 88.15 | EUR | 178,099.37 | 1.68 |
| VESTAS WIND SYST 1.5% 22-15/06/2029 | 200,000.00 | 87.54 | EUR | 177,498.44 | 1.68 |
| VOLVO CAR AB 2.5% 20-07/10/2027 | 200,000.00 | 88.45 | EUR | 178,107.48 | 1.68 |
| Titres d'OPC | | | | 366,120.00 | 3.46 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne | | | | 366,120.00 | 3.46 |
| IVO FIXED INCOME-EUR I | 3,000 | 122.04 | EUR | 366,120.00 | 3.46 |
| Créances | | | | - | - |
| Dettes | | | | -6,997.56 | -0.07 |
| Dépôts | | | | - | - |
| Autres comptes financiers | | | | 366,696.06 | 3.47 |
| TOTAL ACTIF NET | | | EUR | 10,582,139.83 | 100.00 |